



À tous les médias
Pour publication immédiate

**NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE POUR LES COLS BLANCS ET
LES COLS BLEUS DE LA VILLE DE MIRABEL**

(Saint-Jérôme, le 9 mars 2010) – La signature de deux nouvelles conventions collectives a eu lieu le 1^{er} décembre 2009 entre les cols blancs et les cols bleus de la Ville de Mirabel et l'employeur.

Les 85 cols blancs, membres du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Mirabel (CSN) ont, le 26 octobre dernier, accepté les termes d'un nouveau contrat de travail à 83%.

Les quelque 70 syndiqués cols bleus du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel (CSN) ont, pour leur part, accepté le règlement à 75% le 10 novembre 2009.

Les parties se sont entendues sur une convention collective d'une durée de 5 ans débutant le 1^{er} janvier 2008 et se terminant le 31 décembre 2012.

Le nouveau contrat de travail prévoit des augmentations de salaire totalisant 11%, ainsi que l'implantation d'une nouvelle structure salariale en date du 1^{er} janvier 2008. À elle seule, l'introduction de cette structure salariale injecte des montants additionnels importants dans la rémunération de ces groupes de salarié-es sur une période de 5 ans et apporte des solutions à l'épineuse question de la relativité salariale qui était un enjeu important pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs.

Les salariés obtiennent également des bonifications au chapitre des vacances, des congés mobiles et de l'implantation de l'horaire d'été. Les cols bleus ont obtenu des statuts d'emploi spécifiques entre autres pour les brigadiers scolaires et pour les appariteurs-concierges. Pour leur part, les cols blancs ont obtenu une lettre d'entente sur la retraite progressive.

Ni l'employeur ni les syndicats n'ont eu recours à leur droit de lock-out ou de grève au cours de ces négociations qui se sont échelonnées sur près de 2 ans.

Ces syndicats sont affiliés à la Fédération des employées et employés des services publics - CSN et au Conseil central des Laurentides qui représente plus de 16 000 membres répartis dans 90 syndicats de la région des Laurentides.

-30-

Pour information :

Luc Steben, conseiller syndical
Services régionaux CSN Laurentides